

N° CP 2<sup>e</sup>/74-06  
Séance du 13 JUIL. 2006

**SOUTIEN AUX ACTIONS ET ANIMATIONS TOURISTIQUES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération 2004/IV-108 du 15 octobre 2004 donnant délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes d'intervention au titre des aides en faveur du tourisme,
- VU la délibération n° 2006/I - 2ème/03 du 9 décembre 2005 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Attribue, au titre du soutien aux actions et animations touristiques, une aide de :

- ❖ 10 000 € à la Ville de Mulhouse pour l'organisation du Festival Automobile et précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 18496, chapitre 65, nature 65734, fonction 94, programme F041, du budget départemental
  - ❖ 3 000 € à l'association « Les Petits Chanteurs de Guewenheim » pour l'organisation du 7<sup>ème</sup> marché des potiers
  - ❖ 3 000 € à l'association de Guebwiller du Club Vosgien pour l'organisation des Assises de la Fédération du Club Vosgien
- et précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 16863, chapitre 65, nature 6574, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet 1<sup>er</sup> 8 JUIL 2006  
Publication 2<sup>e</sup> 1 JUIL 2006  
Pour le Président du Conseil Général  
Délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE  
18 JUIL. 2006